

Edito

La période estivale va bientôt faire partie de nos souvenirs et chacun va devoir retrouver un autre rythme de vie. L'arrivée du boulanger dans les locaux de l'ancienne mairie, favorise la vie et l'animation sur cet espace rénové dédié aux parkings et à l'hôtel de ville, ce qui ne devait être qu'un lieu de passage, devient souvent un lieu de rencontre et d'échanges.

Si la période estivale est marquée par un répit sur les difficultés de circulation, je crains de devoir dire qu'il sera de courte durée. En effet, cette fois nous allons entrer dans la phase opérationnelle des travaux du contournement du village. En juillet, nous avons eu quelques inquiétudes, les travaux d'investigations archéologiques donnaient des suspicions de vestiges vers le rond-point côté sud, mais ceux-ci ne sont pas de natures significatives pour justifier leurs valorisations et la modification du chantier.

En définitive, les travaux sur les trois ronds-points, vont être conduits simultanément avec régulation de la circulation par des feux en alternats.

Conformément aux engagements de mandat et au budget prévisionnel de 2018, l'équipe municipale, en lien avec un cabinet d'études et un architecte, va travailler sur le projet école maternelle. Toutes les conditions sont désormais réunies pour construire ce bâtiment à proximité des écoles primaires, en supprimant ainsi les transferts d'enfants entre le haut et le bas et en mettant à disposition des équipes pédagogiques des locaux fonctionnels adaptés. La phase suivante sera la rénovation de la cantine, du centre de loisirs et de l'école primaire.

Enfin je m'adresse aux parents des jeunes enfants pour leur dire que l'équipe municipale a fait le choix de leur proposer une solution de substitution à la fermeture du centre de loisirs. Ce nouveau service, porté par la commune, sera assuré par les ATSEM, équipe ponctuellement renforcée par des vacataires selon les effectifs.

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Marcel LANIER
Maire

Bien cordialement



Contournement de la départementale 936

Cette fois on y est, les travaux ont bel et bien débuté entraînant des ralentissements, voir des fermetures de certaines routes temporairement.

Nous aurons l'information suffisamment tôt pour vous la communiquer de manière à ce que chacun puisse prendre ses dispositions en conséquence.

Chaque semaine, le mardi matin une réunion de chantier par rond-point (en fait le département a retenu deux entreprises de TP par rond-point et les trois chantiers sont conduits simultanément) regroupe les différents intervenants pour réguler les activités et régler les inévitables incidents de dernière minute.

Elle est animée par Monsieur BOYAT du conseil départemental qui a toute autorité pour réguler l'ensemble, le maire ou un adjoint y assiste.

Les comptes rendus sont disponibles pour tous les conseillers.

Je reste à disposition pour d'éventuelles précisions sur le déroulement de ces travaux.

La fin des travaux est toujours prévue fin 2019.

Courage,.... nous sommes bientôt au bout du tunnel des nuisances sonores et olfactives dans la rue principale du village.

Marché hebdomadaire

Pendant les travaux de la mairie, les commerçants se sont installés impasse Cottard Jossierand, cet emplacement sera en fait définitif. Ils seront heureux de vous y accueillir chaque mercredi de 8h à 12h.

La rentrée des classes

Les enseignants :

Sophie PONS : petite et moyenne section : 22 enfants

Sylvie REVERDY : moyenne et grande section : 26 enfants

Céline BASSET : cours préparatoire : 22 enfants

Laetitia MOLLIARD et Laetitia DELESTRAZ : cours élémentaire 1 et 2 : 23 enfants

Jacques THOMAS et Francine Hirschberger : cours élémentaire 2 et cours moyen 1 : 22 enfants

Jérôme COIN : cours moyen 1 et 2 : 21 enfants.

Ils sont secondés par Isabelle Alacoque, Nena Darmon, Maryline Muro les assistantes à la vie scolaire pour aider les enfants les plus en difficultés.

Et les 3 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) : Angélique Maitre, Géraldine Faillardet et Brigitte Freese.

Cette année, 136 enfants sont scolarisés en maternelle et primaire.

Le repas du CCAS offert aux plus de 75 ans de la commune

se déroulera le samedi 10 novembre à la résidence Mélodie 1 allée des érables à Saint Trivier. Toutes les personnes de plus de 75 ans recevront une invitation à leur domicile. Si vous ne recevez pas votre invitation, n'hésitez pas à contacter la mairie au 04 74 55 88 11 pour vous faire connaître.

Pour les personnes ne pouvant se rendre au repas, un colis leur sera distribué le samedi 14 décembre à partir de 8 h.

La place de la mairie

Au printemps et début d'été, la place de la mairie s'est peu à peu embellie. Il reste encore quelques aménagements paysagers et urbains à concrétiser. Ceux-ci se réaliseront à l'automne.

Cet espace est devenu un lieu de rencontres, d'échanges surtout depuis l'ouverture de la boulangerie. Les utingeois, dans cette zone sécurisée prennent le temps d'échanger.

Le forum des associations

Il a eu lieu le samedi 1^{er} septembre. 13 associations sportives ou culturelles étaient présentes pour présenter leurs activités et vous inscrire. Mais il n'est pas trop tard, il vous suffit de contacter les différents dirigeants.



La dénomination des rues de la commune

Dans le cadre de la géolocalisation des domiciles, il est nécessaire de nommer chaque chemin de la commune et de donner un numéro à chaque habitation. Cette procédure nécessite une réunion publique, elle aura lieu le jeudi 25 octobre à 20 h à l'espace Jean Vial pour vous informer des noms retenus. Dans la mesure du possible, nous avons gardé le nom du lieu-dit.

Panneau lumineux d'informations

A ce jour, les agents, inscrivent à chaque entrée de village, les diverses manifestations de la commune. Dans quelques mois, un panneau lumineux double face sera installé place de l'Hotel de Ville. Ce panneau étant financé par la communauté de communes de la Dombes, les informations communales et intercommunales défileront régulièrement. Nous envisageons d'en installer une supplémentaire vers l'espace Jean Vial, celui-ci à la charge de la commune.

Créatifs Loisirs

L'association CREATIFS LOISIRS organise le 15 novembre 2018, de 7 h à 18 h, un Marché de la création à la Salle Polyvalente espace Jean Vial. Des particuliers et des professionnels exposeront leurs objets qu'ils ont réalisés. Buffet, Buvette. Entrée gratuite pour les visiteurs.

Le club est ouvert tous les Mardis soirs de 20 h 30 à 22 h, les personnes intéressées par des activités manuelles peuvent nous rejoindre. Pour de plus amples renseignements contacter : Sylviane Gimaret : 06 50 64 36 08.

Luth en Joie

Après une année bien remplie, la chorale Luth en Joie a repris ses répétitions les mercredis soir à 20 heures, à la salle des associations.

Vous pourrez venir les applaudir le samedi 6 octobre à Ambérieux en Dombes.

Inauguration de la mairie et des parkings

Monsieur le préfet de l'Ain, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux et départementaux, les représentants des services de l'état nous ont honoré de leur présence lors de cette manifestation. A cette occasion, les utingeois ont pu découvrir les nouvelles installations. C'est à cette occasion que les projets en cours (parkings espace Jean Vial et école maternelles) ont été évoqués.



La garderie

Après 18 ans de service aux familles de la commune, le centre de Loisirs Utingeois a fermé ses portes, le 6 juillet dernier. Nous tenions à remercier les différents bureaux qui se sont succédés durant toutes ces années.

L'équipe municipale soucieuse de proposer un service minimum, a mis en place une garderie, depuis le 3 septembre.

Nous accueillons les enfants les lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de **7h20 à 8h20**, avec Angélique et Brigitte (ATSEM) et le soir de **16h20 à 18h30**, avec Géraldine (ATSEM) et Nathalie (employée). Nous tenons à remercier les ATSEM sans qui nous n'aurions pas pu proposer ce service aux familles.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal n° 2018/26 du 9 juillet 2018 :

- de **7h20 à 8h20** : 1 ticket jaune par enfant (2 €)
- de **16h20 à 17h30** : 1 ticket jaune par enfant (2 €)
- de **16h20 à 18h00** : 1 ticket rouge par enfant (3 €)
- de **16h20 à 18h30** : 2 tickets jaunes par enfant (4 €)

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la garderie au 07.86.81.42.90.

Régulièrement sont programmées des permanences pour vendre les tickets de garderie. Pour le premier trimestre, les permanences auront lieu de 17h à 18h30, les vendredis 28 septembre, 12 octobre, 9 et 23 novembre, 7 et 21 décembre et 11 janvier.



Le tri sélectif

A ce jour, vous êtes conviés à apporter papiers, cartons, bouteilles plastiques ou verre, emballages, boîtes métalliques... aux apports volontaires situés chemin des Saulaies (près de la maison de retraite) et sur le parking de l'espace Jean Vial route de Chaneins. Par respect pour les personnes qui utiliseront ces services après vous, vous êtes invités à mettre ces déchets dans les bennes dédiées et non à côté. Ces espaces ne sont pas une déchèterie sauvage. Tout ne peut pas être récupéré dans les bennes d'apport volontaire, il vous faut utiliser aussi vos poubelles d'ordures ménagères et la déchèterie. Ces lieux devraient rester propres et exempts de tous déchets si chacun respecte les consignes de salubrité. Une amende de 200 € sanctionne ceux qui ne respectent ces élémentaires consignes

Ces bennes d'apport volontaire sont appelées à disparaître, il ne restera que celle du verre pour les bouteilles seulement. En effet, début 2019, la communauté de communes de la Dombes envisage de collecter en porte à porte des déchets : papiers, cartons, emballages ménagers... soit dans des sacs jaunes soit dans des poubelles spécifiques. Nous vous informerons dès que nous aurons plus de précisions.

Attention au démarchage à domicile

Soyez très vigilants, des personnes peu scrupuleuses se présentent à votre domicile pour vérifier les compteurs d'eau, d'électricité..., pour vous proposer divers travaux d'aménagement de votre habitation. Attention aux arnaques, évitez de signer tous documents. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie si cela vous paraît suspect.

Ne pas faire entrer à son domicile n'importe qui et n'importe comment :

Avant de faire entrer qui que ce soit à votre domicile pour du démarchage, quelques règles simples sont à suivre [pour éviter de se faire avoir](#). Et si vous n'êtes pas du tout intéressé par ce qui vous est proposé, sachez et osez dire non.

Vérifier l'identité du démarcheur :

La première règle à suivre est de vérifier l'identité de la personne qui souhaite entrer chez vous. Avant d'ouvrir la porte, il est conseillé de téléphoner à l'entreprise ou à la collectivité représentée pour savoir si effectivement ils organisent des démarchages à domicile. Bon à savoir : sachez que des entreprises comme EDF, la Poste, une mairie, une préfecture, etc., n'envoient jamais de commerciaux au domicile des personnes sans avoir laissé un avis de passage.

Des nouvelles entreprises

Les mains de Lucie :

Praticienne massage bien-être certifiée avec spécialisation personnes fragilisées, j'interviens à domicile ou dans mon espace aménagé.

Le massage bien-être s'adresse à toute personne (enfants, adultes, personnes âgées) qui souhaite passer un moment de détente, gérer son stress, soulager des tensions ...

NB : Les techniques pratiquées n'ont aucune visée thérapeutique ou médicale et ne sont assimilables à aucun acte réservé aux professions de santé. Contacter Lucie Goiffon le grand étang à 06 77 61 30 98 Mail : lesmainsdelucie@gmail.com.

AC2S – A chacun son sol :

Monsieur ALCAIDE Julien 89, route de Sandrans – 01990 ST TRIVIER SUR MOIGNANS Tel : 06.77.54.46.63 Mail : ac2sjulien@gmail.com. Activités : parquet – moquette – sol souple.

Du changement à l'ADMR

L'été 2018 restera, pour l'ADMR, celui du renouveau au niveau de l'équipe administrative. La secrétaire, Mélanie Jomain, et l'assistant technique, Daniel Cadoz, après plus de 10 années de travail à l'ADMR, ont souhaité s'orienter vers de nouveaux horizons. Tous deux étaient appréciés par l'ensemble de l'équipe (salariés et bénévoles) et par tous les bénéficiaires de l'ADMR. Ils ont su, par leur investissement, leur sens du contact humain et leurs compétences professionnelles, faire évoluer positivement l'ADMR dans un contexte où le maintien à domicile des personnes fragilisées par l'âge ou la maladie est de plus en plus exigeant et complexe. Nous leur souhaitons de trouver pleinement satisfaction dans leurs nouvelles expériences.

Leur remplacement est assuré : Delphine Girard, habitant Saint Trivier, assure le secrétariat avec Marie Christine Corgé depuis le 6 août et Marine Milon est en poste d'assistante technique depuis le 10 septembre. Nous leur souhaitons la bienvenue et un épanouissement professionnel dans leurs nouvelles fonctions au sein de l'ADMR.

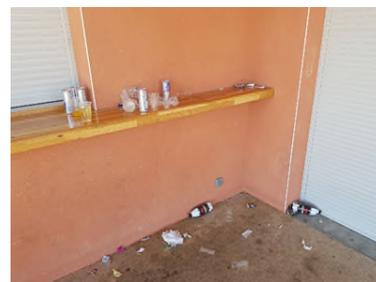
Toute l'équipe de l'ADMR est engagée, comme chaque année, dans l'organisation du vide grenier programmé le dimanche 14 octobre : elle se prépare à vous accueillir avec bienveillance et bonne humeur : venez nombreux chiner l'objet rare.



Tennis Club Utingeois

Les jeunes du village ou des villages voisins utilisent la terrasse couverte du local de tennis pour se retrouver et se mettre à l'abri. Ces locaux appartiennent à la commune et sont prêtés au club de tennis. On pourrait accepter de les laisser faire si quelques règles simples étaient respectées :

Ne pas garer les scooters sous le porche
Utiliser les poubelles pour les mégots, canettes et bouteilles
Ne pas dégrader les panneaux d'affichages
Ne pas entrer sur les terrains
Ne pas salir le sol qui est difficile à nettoyer
Malheureusement la situation se dégrade en particulier pendant les vacances et les lieux sont répugnants. Si la situation ne s'améliore pas, la Mairie se verra dans l'obligation de fermer l'accès à cette terrasse et les jeunes ne pourront plus bénéficier de cet abri. A eux de se responsabiliser.



La bibliothèque utingeoise

La bibliothèque vous propose un grand choix, pour les enfants et les adultes, de BD, Documentaires, Romans, Albums enfants, CD audio, livres lus...

Les bénévoles vous accueillent dans les locaux situés dans l'école primaire Rue de la Beurrerie :

Les mercredis de 10h30 à 12h00

Les samedis de 10h00 à 12h00.

Vous avez des problèmes pour vous déplacer, n'hésitez pas à nous contacter au 06.09.94.41.16., nous vous apporterons votre choix de livres.

La cotisation familiale annuelle est de 15 euros.

Moment contes est ouvert à tous, les mercredis 31 octobre et 19 décembre à 10 h dans les locaux. Merci de retenir ces dates.

Un service de navette a été mis en place par la Direction de la Lecture Publique. Si vous avez des souhaits particuliers, faites nous le savoir : livre particulier, auteur, thème spécifique...

Vous pouvez consulter le catalogue de la DLP sur le site internet <http://lecture.ain.fr>

La bibliothèque n'existe que grâce à ses bénévoles. De nouvelles personnes, des idées nouvelles sont les bienvenues, rejoignez-nous.

Les bénévoles vous souhaitent une bonne lecture.

Rions en corps

Le club de rire utingeois rassemble de plus en plus de rieurs les mardis soir de 19 heures à 20 h 15 (semaines impaires) au foyer de la salle polyvalente.

Cette année, un stage pour les enfants de 8 à 12 ans est mis en place du lundi 22 au jeudi 25 octobre de 14h30 à 16 heures. Il s'agira de proposer aux enfants une activité ludique afin de

- favoriser la détente et le bien-être
- mieux gérer le stress
- développer leurs compétences relationnelles

Et ceci tout en s'amusant !!!!

Le yoga du rire, c'est aussi pour les seniors. Lucie Goiffon, animatrice certifiée intervient en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Pour plus d'informations : 06.77.61.30.98 ou rionsencorps@gmail.com

www.facebook.com/Rions-en-corp



Les pt'its chœurs d'la Dombes

Si vous aimez le chant, la musique, le théâtre, venez nous rejoindre le Vendredi soir à 18h00.

Première répétition : le vendredi 21 septembre, pour la chorale et le samedi 22 septembre à 10h30 pour le théâtre.

Décès

Le 20 août : GONTIER Yvonne (*)

Le 27 août : SEVE Louis-François (*)

Le 7 septembre : BASSET René Robert (*)

Le 24 septembre : GOIFFON Hélène, Francine (*)

(*) *Maison de retraite*

Mariages

Le 7 juillet : LUPO Francesco et MANDRILLON Carole

Le 28 août : MONCHANIN Julien et ACHAT Aurélie

Tous nos vœux de bonheur aux époux et félicitations aux parents.

Naissances

Le 15 juin : Antoine BONNEFOND RUBAT DU MERAC

Baptêmes républicains

Le 28 juillet : Cléo Orlande VIOLET

Le 8 septembre : Lény SAINT-POL PACHURA

Calendrier des fêtes

Octobre

Le 6 : Concours de boules, challenge Georges.

Le 14 : Vide-grenier ADMR.

Le 16 : Assemblée générale Créatifs'loisirs à 20 h 00

Le 18 : Assemblée générale de la GV à 21 h

Le 21 : Concours de belote du comité de fleurissement

Le 27 : Thé dansant de la fanfare

Novembre

Le 3 : Assemblée générale de la pétanque à 14 h

Le 11 : Vente de tartes de la chorale Luth en Joie.

Le 14 : Gaufres ADMR à 13 h

Le 16 : Assemblée générale de la classe en 4

Le 17 : Vente de plats à emporter par le foot au stade

Le 18 : Marché de Noël créatifs loisirs

Le 23 : Ronde des jeux de 16 h 30 à 18 h 30 espace Jean Vial

Le 24 : Loto du Sou des écoles à 18 h

Le 25 : Concours de coinche Luth en Joie

Décembre

Le 1^{er} : Vente de boudin de la Boule du Moignans

Le 8 : Fête des lumières du Sou des écoles

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.

Les bruits « punissables »

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...);
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...);
- ou par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, on parle de tapage nocturne.

En journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

À savoir : les nuisances olfactives (barbecue, ordures, brûlage, fumier...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Les démarches à l'amiable :

Dans tous les cas, il est recommandé successivement :

- de s'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments ;
- de demander à la mairie s'il existe un arrêté sur le bruit en cause (par exemple sur l'usage des tondeuses à gazon).
d'adresser à l'auteur du bruit un courrier simple, puis [recommandé avec avis de réception](#) si la gêne persiste ;
de recourir à une tierce personne pour tenter de régler le conflit (par exemple, le [syndic de copropriété](#) en charge de faire exécuter le règlement de copropriété). Il est également possible de recourir gratuitement à un [conciliateur de justice](#) ;
- de faire appel à un huissier si les nuisances se répètent pour établir un ou plusieurs constats en vue d'un éventuel recours contentieux.

Démarche auprès de la gendarmerie :

Il est recommandé d'engager des démarches amiables (entrevue, envoi d'un courrier, recours à un conciliateur de justice, ...). Dans certains cas, vous pouvez également faire appel aux forces de l'ordre pour faire constater le trouble.

Tapage nocturne : l'article R. 623-2 du code pénal

L'article R. 623-2 du code pénal institue une amende de 3ème classe (450 € au plus) pour réprimer « les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui ». L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Cet article, qui n'a jamais été appliqué de jour, s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe entre 22h et 7h00 mais cela varie selon l'époque considérée). Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

- la jurisprudence ayant évolué, il suffit que le bruit soit audible d'un appartement à l'autre (et pas seulement depuis la voie publique) ;
- les gendarmes sont habilités à constater l'infraction. Conformément à de nouvelles dispositions du code de procédure pénale (article R. 15-33-29-3 du code pénal, publiées par décret du 26 septembre 2007), que ces contraventions ne nécessitent pas de leur part d'actes d'enquête.
- le constat se fait sans mesure acoustique ;
- la responsabilité d'une personne peut être engagée si celle-ci n'a pris aucune précaution pour faire cesser la nuisance ;
- la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction peut être confisquée ;

la complicité est également sanctionnée : participation active, mais aussi facilitation (cas d'un débitant de boissons).

Tapage nocturne et bruits de comportement : possibilité de sanction par amende forfaitaire

Un décret en date du 9 mars 2012 fait entrer dans le dispositif de l'amende forfaitaire (régi par l'article R. 48-1 du code de procédure pénale) la sanction des infractions relatives aux **bruits ou tapages injurieux ou nocturnes** troublant la tranquillité d'autrui (prévues à l'article R. 623-2 du code pénal) et celles relatives aux **bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme visés par l'article R. 1337-7 du code de la santé publique (soit les bruits de comportement, à l'exclusion des bruits ayant pour origine une activité professionnelle ou une activité culturelle, sportive ou de loisir organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes). Avant l'entrée en vigueur de cette disposition, ces infractions ne pouvaient être punies que de contraventions de la troisième classe, dont le traitement relève de la compétence du juge de proximité sur réquisition du ministère public. Désormais, elles peuvent aussi faire l'objet d'une amende forfaitaire (verbalisation immédiate par le biais d'une carte-lettre). Le montant de l'amende est de 68 euros (paiement dans les 45 jours). Au-delà de ce délai, c'est l'amende forfaitaire majorée qui s'applique (montant : 180 euros).

Déclaration annuelle de ruches : Du 1^{er} septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)



La ronde des jeux

Pour les retraités et tous les habitants de la commune, la ludothèque sera présente à l'espace Jean Vial **le vendredi 23 novembre**. Solenne proposera aux petits et aux plus grands des jeux de société, de stratégie, de mémoire, de construction, d'adresse,... n'hésitez pas à lui rendre visite (même en famille) entre 16h30 et 18h30. Vous pourrez découvrir et vous initier à de nouveaux jeux.

Dernières informations

La route de Sandrans sera fermée à toute circulation du **15 octobre au 2 novembre** pour la finalisation du rond-point.

Une déviation sera mise en place par les services départementaux.

Memento

BOULANGERIE : au fournil utingeois : tel : 04.37.62.02.95 : boulangerie pâtisserie snacking.
PROXI : 14, rue Montpensier tel : 04 74 55 94 32 : Alimentation fleurs rôtisserie dépôt gaz et pressing.
BAR DE LA BOULE « Chez Marina » 7 porte de Montmerle.
LA BOHEMIA Route de Villars Tel : 04.74.55.87.90 : restauration.
TABAC PRESSE : 1 place de l'hôtel de ville tel : 04 74 55 84 07.
MOD'IN COIFFURE : 89 rue de la république : 04 74 55 88 81 : coiffeur dames hommes enfants.
SYMPA'TIF : 95 rue Montpensier tel 04 74 55 95 77 : coiffeur dames hommes enfants.
ANGÉLIQUE : tel : 06 34.64.57.00 : coiffure à domicile.
LE REGARD DE CYPRIS : rue de l'église : tel : 04 74 55 80 09 : institut de beauté.
AUTO-ECOLE 2020 : rue de la république : tel : 04 74 55 89 53.
DIFFS'AGRI : 139 route de Chatillon : tel : 04 74 55 80 40 carburant la poste bricolage outillage alimentation animale jardinerie végétaux.
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE : 35 route de Sandrans : tel : 04 74 42 03 87.
PHARMACIE : 92 route de Chatillon : tel : 04 74 55 80 14.
Docteur MOUNIER : 72 rue de la république tel : 04 74 55 80 85 : chirurgien-dentiste.

MAISON MÉDICALE : Route de Sandrans :

Docteur RAOULT : 04 74 55 82 73 : médecin généraliste.
Docteur CAPTIEUX : 04 74 55 80 90 : médecin généraliste.
Emilie MONJON : 09 50 14 82 04 : Cabinet de sage-femme.
DOMBES SOINS SANTÉ : 04.74.55.83.08 / 06.70.27.45.04, cabinet d'infirmière, soins à domicile ou au cabinet.
Cabinet Guillemette PAULE BERNOU : 04 74 55 87 28 : cabinet d'infirmière.
Jérémy DE OLIVEIRA : 04 74 55 82 50 : kinésithérapeute.
Bernard CHAULET : 04 74 55 82 50 : kinésithérapeute.
Véronique PAUCHARD : 04 74 23 51 40 : orthophoniste.
Emilie GERBOUD : 04.74.21.62.28 : ostéopathe.
Laurence FOSSI : 06.84.85.94.02 : Psychothérapeute.

Sylvie MOREY : 252 rue de la République, 06 88 27 19 42 : sophrologue.
Marilène GONIN : Percieux Tel : 06.09.76.75.19 : Biomagnétiseuse
La ferme des cabretons : Montagneux : vente : fromage agneau veau.
Charlotte RUBAT et Mickael BONNEFOND: Bas Montagneux : 06 83 08 93 11 : vente légumes.

Les commerces ambulants :

Sur le marché : boucherie Goyard : tel : 06 11 14 36 98 : présent tous les mercredis matins
Pascal Seigneret : Fromage de chèvre : tel : 06 32 22 40 47 : présent tous les mercredis matins
Lulu Pizza : tel : 06 50 79 22 20 : présent tous les dimanches à partir de 18 h.

Avis à tous les artisans utingeois :

Prochainement, le memento des artisans, ayant leur siège social à Saint Trivier sur Moignans, devrait voir le jour. Pour être sûr de n'oublier aucune entreprise, merci soit de vous faire connaître en mairie (04 74 55 88 11 ou secretariat@mairie-stm.fr) soit si votre entreprise est signalée sur le site internet de la mairie de vérifier si les données sont à jour (téléphone, activités...) Si ce n'est pas le cas merci de contacter la mairie pour que les secrétaires actent les modifications et mettent le site à jour. Merci de votre collaboration.